



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/12

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six janvier à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Érald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jackie ROY
Madame Fatiha ZERAOULA donne procuration à Madame Cécile GRAU
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU
Madame Christine MARECHAL, donne procuration à Monsieur Érald GAST
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY
Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Érald GAST
Monsieur Pierre POUILLEY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA
Madame Pascale DOMECH donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Étaient absents : Monsieur Olivier AMANS

Secrétaire de séance : Madame Cécile GRAU

Date de convocation : 19 Janvier 2021

Objet : PA012021 : Location et maintenance des photocopieurs des services municipaux et des écoles de la commune de Lavelanet

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le marché PA042015 concernant la location et la maintenance des photocopieurs pour les services municipaux et les écoles de la ville arrive à échéance le 16 mars 2021 et qu'il convient de relancer un nouveau marché.

Il propose de lancer, selon la procédure adaptée, un marché pour la location et la maintenance des photocopieurs, pour une durée de 5 ans et dont le montant est estimé à environ 25 000.00 € HT/an soit 125 000.00 € HT pour les 5 ans.

Il rappelle que les dispositions de la délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, relative à la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne l'autorisent pas à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR**)

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer, à signer et à exécuter le marché PA012021: Location et maintenance des photocopieurs des services municipaux et des écoles de la Commune de Lavelanet, selon la procédure adaptée, pour une durée de 5 ans et dont le montant est estimé à environ 25 000.00 € HT/an soit 125 000.00 € HT pour les 5 ans,
 - **DIT** que les crédits sont (seront) prévus au budget correspondant,
 - **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'application de la présente,
 - **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc Sanchez

